

Europe 1 – jeudi 21 décembre 2006 – 06h53 – Vous allez en entendre parler

Voix off : Vous allez en entendre parler. A quelques jours de Noël, voilà peut-être l'idée de cadeau qui vous manquait. Alors qu'on vient de vivre l'automne le plus chaud depuis des années et qu'on a presque du mal à avoir de la neige en montagne, et bien pourquoi pas un chèque cadeau anti-CO2 ? Bérengère Bonte, le principe, c'est d'offrir à quelqu'un de quoi compenser tout ce qu'il a rejeté comme gaz carbonique dans l'année ?

Bérengère Bonte : C'est ça. On rejette chaque année en moyenne, vous, moi, 9 tonnes de CO2, avec la voiture, si on prend un avion, avec le chauffage, etc...C'est l'Ademe qui a fait ces calculs en épluchant notre mode de vie. Donc là il s'agit de compenser une partie, en finançant un projet quelque part dans le monde qui évite des rejets de gaz à effet de serre équivalents. L'idée de compenser les émissions de CO2 c'est une démarche qui est très répandue en Allemagne et en Suisse. Chez nous ça commence. Quelques entreprises compensent déjà les déplacements de leurs salariés. La Caisse des dépôts vient d'ailleurs de signer un contrat pour ça, précisément, avec donc cette petite entreprise Climat Mundi qui nous propose ici le chèque cadeau anti-CO2. Son fondateur Eric Parent.

Eric Parent : Vous avez votre beau père qui utilise une voiture. Sa voiture va émettre par exemple 2 tonnes de CO2 dans l'année. Et bien si vous lui offrez un chèque cadeau qui lui permet de compenser ces 2 tonnes, c'est comme si il avait annulé l'impact sur le climat de sa voiture.

Bérengère Bonte : C'est comme si il n'avait pas roulé en voiture de l'année ?

Eric Parent : Voilà. L'atmosphère au bout du compte n'aura pas plus de CO2 après qu'avant.

Bérengère Bonte : Et concrètement l'argent qu'on donne pour acheter ce chèque cadeau, va où ?

Eric Parent : Alors par exemple, un projet qui va faire des économies d'énergie. C'est des foyers de cuisson en Erythrée : on met en place dans des villages des foyers qui permettent de brûler deux fois moins de bois que d'habitude pour faire cuire les aliments. Du coup vous brûlez deux fois moins de bois et vous émettez deux fois moins de CO2.

Voix off : Alors concrètement combien ça coûte ? Comment on s'y prend, Bérengère ?

Bérengère Bonte : Alors vous allez sur le site Internet www.climatmundi.fr, c'est des chèques d'une tonne, 20 € ou 1,5 tonne, 30 €. Vous avez même le chèque mariage de 180 € pour 9 tonnes qui compense le déplacement de 150 invités, la soirée, les billets d'avion pour le voyage de noces. Et alors, très important, la personne à qui vous offrez le chèque cadeau recevra un certificat avec le détail de ses émissions de CO2. L'un des objectifs étant bien sûr de sensibiliser.